

## Éducation - Subventions aux classes transplantées ou de découverte

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour les séjours en classes transplantées ou de découverte, les sommes suivantes :

- Ecole élémentaire de Saint-Claude : séjour de 25 élèves de CM1 au centre équestre de Levier, du 10 au 12 mai 2006, subvention de 624 €.

- École élémentaire Herriot : séjour de 19 élèves de CM2, au centre des Fauvettes à Levier, du 10 au 12 mai 2006, subvention de 474,24 €.

- École élémentaire des Vieilles Perrières : classe de mer de 61 élèves des classes de CLIS 1, CLIS 2, CE2-CM1 et CM2 du 29 mai au 5 juin 2006, au centre FOL du Lavandou, subvention de 4 060,16 €.

- École élémentaire Herriot : séjour de 19 élèves de CE1-CE2, et de 16 élèves de CE2 à Rochejean les 4 et 5 mai 2006, subvention de 582,40 €.

- École élémentaire Champagne : séjour de 52 élèves de 2 classes de CE1 et d'une classe de CE1-CE2 à la ferme du Barboux, les 4 et 5 mai 2006, subvention de 1 672,32 €.

École élémentaire Bourgogne : séjour à Levier, de 36 élèves des classes de CE1 et CE1-CE2, du 9 au 11 mars 2006, subvention de 898,56 €.

École élémentaire Bourgogne : séjour à Paris de 19 élèves de la classe de CM1-CM2, du 14 au 16 juin 2006, subvention de 732,45 €.

- École élémentaire de la Butte : séjour des 13 élèves de la Classe d'Intégration Scolaire aux Grangettes du 15 au 20 mai 2006, subvention de 648,96 €.

- École élémentaire Fontaine-Ecu : séjour de 92 élèves des classes de CP, CE1, CE2-CM1, CM1-CM2, CM2 aux Grangettes, du 9 au 13 mai 2006, subvention de 3 827,20 €.

- École élémentaire Bregille-Plateau : séjour de 19 élèves de CE1 au centre des Fauvettes à Levier, du 10 au 12 mai 2006, subvention de 474,24 €.

- École élémentaire Jean Macé : 2 sorties ski pour les 5 classes du cycle III, subvention de 800 €.

- École élémentaire Brossolette : 3 sorties ski pour les 2 classes de CE2 et CM1, subvention de 560 €.

- REP de Bourgogne, 2 sorties ski pour 13 classes élémentaires, 5 de l'école Bourgogne, 4 de Champagne, 4 de Dürer, subvention de 2 600 €.

Les subventions, soit 17 954,53 € au total, seront versées à l'issue des séjours, après communication du nombre d'élèves présents.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette répartition, et en cas d'accord, à prélever ces sommes sur les crédits de l'exercice courant inscrits au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.*